

(N° 28.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1894-1895.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1895.

(Voir les n^{os} 3, XI, 63, 74 et 84, session de 1894-1895, de la Chambre
des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1895 est fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de quinze millions neuf cent cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt quinze francs	fr.	15,952,495	»
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de cinq cent quatre-vingt-huit mille francs		588,000	»

Ensemble, à la somme de seize millions cinq cent quarante mille quatre cent quatre-vingt-quinze francs, 16,540,495 »
conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 22 février 1895.

Les Secrétaires,
ANSPACH-PUISSANT,
L. DE SADELEER.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
A. BEERNAERT.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES
POUR L'EXERCICE 1895.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.				
CHAPITRE PREMIER.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	1,466,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'Administration centrale. — Traitements de disponibilité	979,500 »		
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	73,000 »		
4	Frais de tournées	5,400 »		
5	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration centrale	2,000 »		
6	Matériel (dont 15,000 francs en charge temporaire).	171,000 »		
7	Magasin général des papiers.	172,000 »		
8	Indemnités au Directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrique des coins monétaires	12,000 »		
9	Service de la monnaie.	12,100 »		
10	Documents statistiques	18,000 »		
CHAPITRE II.				
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
11	Traitements des agents du Trésor	166,500 »	211,500 »	
12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents.	45,000 »		
CHAPITRE III.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
13	Surveillance générale. Traitements	481,000 »	12,156,630 »	
14	Service de la conservation du cadastre. Traitements	731,500 »		
15	— des contributions directes, des accises et de la comptabilité. {	Traitements fixes		2,198,450 »
16		Remises proportionnelles et indemnités (crédit non limitatif)		2,353,000 »
17	— des douanes et de la recherche maritime	5,273,675 »		
18	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	7,000 »		

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
19	Suppléments de traitement	228,000 »	
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	50,000 »	
21	Frais de bureau et de tournées	94,580 »	
22	Indemnités, primes et dépenses diverses	553,200 »	
23	Police douanière	5,000 »	
24	Matériel	201,425 »	
CHAPITRE IV. ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	540,600 »	
26	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	12,800 »	
27	Frais de bureau et dépenses diverses	46,600 »	
28	Traitements du personnel du domaine	95,680 »	
29	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>) .	1,528,685 »	2,073,765 »
30	Matériel	14,700 »	
31	Dépenses du domaine	35,200 »	
32	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (<i>crédit non limitatif</i>)	1,500 »	
CHAPITRE V. PENSIONS ET SECOURS.			
33	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	27 200 »	
34	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	13,700 »	40,900 »
CHAPITRE VI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
35	Dépenses imprévues non libellées au Budget	3,900 »	3,900 »
TOTAL . . . fr.			15,952,495 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE VII. SERVICES DIVERS.			
36	Régularisation des documents du cadastre en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier	300,000 »	
37	Dépenses de personnel et de matériel afférentes à la Commission des servitudes militaires.	30,000 »	338,000 »
38	Retrait et annulation de pièces de 2 centimes	250,000 »	
39	Appropriation de l'hôtel Van Bevere	8,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . . fr.			16,540,495 »